

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

SERVICE DES AFFAIRES POLITIQUES  
SECTION DE L'INFORMATION

Usumbura, le 14 septembre 1961.

(<sup>1</sup>) N° 02/20/1815

Réf. n° :

Annexe

Bijlage

Objet

Voorwerp

congé annuel.

A Monsieur Ngayabagayana Benoît  
de et à  
USUMBURA.-

Monsieur,

Comme suite à votre lettre du 16 août 1961 par lequel<sup>le</sup> vous sollicitez votre congé annuel, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je vous autorise à prendre<sup>voire</sup> congé du 20 au 27 septembre 1961.

Vous reprendrez donc votre travail le 28 septembre 1961, au matin.-

Pour le Chef de la Section de  
l'information,  
L'adjoint au Chef de la Section  
de l'information.-

E. SYTS.

Ruhengeri



1497